

# Des prix réjouissants malgré un approvisionnement limité

Différencier les prix indicatifs des trois classes de céréales panifiables a permis de tenir compte des différences de qualité de ces dernières. Photo : Katharina Kempf



Après un été 2022 chaud et sec, la récolte des céréales panifiables et des oléagineux indigènes s'est déroulée presque sans aucun accroc. Les turbulences qui secouent le marché international des matières premières, provoquées par les changements géopolitiques, ont aussi influencé la commercialisation de la récolte suisse. Une fois encore, les prix finaux de fenaco pour les céréales panifiables et les oléagineux dépassent largement ceux de l'année précédente.

Texte : Joseph von Rotz et Basil Rüttimann

**L**a récolte de céréales 2022 a commencé relativement tôt et, grâce à une météo chaude et sèche, s'est déroulée sur une période relativement courte. La récolte présente de bons rendements et de bons poids à l'hectolitre, des temps de chute plutôt élevés ainsi qu'une faible teneur en mycotoxines. Les teneurs en protéines sont quant à elles bonnes, voire excellentes, selon les variétés.

La récolte suisse totale de céréales panifiables transformables s'élève à 415 000 t, soit 20 000 t à 25 000 t de moins que pour les années 2018-2020 (source : statistiques de swiss granum). Elle a cependant suffi à couvrir la demande indigène. Par ailleurs, chez fenaco, dans la campagne actuelle, le potentiel d'écoulement était plus élevé que les quantités récoltées dans le système Maxi de céréales panifiables Suisse Garantie (SGA). La récolte n'est toutefois pas suffisante dans les classes Top et I ; ce manque a pu être compensé partiellement par du blé panifiable de la classe II ou du blé importé.

#### Difficultés au niveau mondial

L'instabilité géopolitique et ses conséquences ont mis le système d'approvisionnement mondial à rude épreuve. Résultats : de fortes turbulences relatives au prix sur



**Joseph von Rotz**

fenaco Céréales, oléagineux,  
matières premières (GOF)



**Basil Rüttimann**

fenaco Céréales, oléagineux,  
matières premières (GOF)

le marché, une logistique mise à mal et de grandes incertitudes quant à la disponibilité au niveau mondial des céréales et des oléagineux. Ces conséquences se sont aussi fait sentir sur le marché suisse. Ainsi, les taxes douanières pour l'importation de céréales panifiables ont été adaptées à plusieurs reprises. Elles s'élèvent actuellement à 50% du montant maximal qui peut être prélevé à la douane.

#### Pas de réserves stratégiques

Les réserves stratégiques constituées après les récoltes abondantes entre 2018 et 2020 étaient épuisées au moment de la récolte de céréales panifiables 2022. Afin de garantir l'approvisionnement du pays, l'importation de volumes supplémentaires a été autorisée en 2022 dans le cadre du contingent tarifaire n° 27. En raison des quantités insuffisantes récoltées en Suisse en 2022 et des réserves épuisées, le contingent prévu pour le deuxième semestre 2023 a été

avancé au premier semestre, garantissant par là même l'approvisionnement jusqu'à la prochaine récolte. Au cours des derniers mois, les taxes douanières ont en outre évolué de manière totalement imprévisible. La modification de la méthode de calcul sous-jacente complique la planification et la garantie d'importations complémentaires judicieuses sur le plan économique.

**Des prix avantageux**

Les prix finaux de fenaco correspondent pour la plupart aux prix indicatifs « après-récolte » fixés par la branche. Les ventes avant récolte ont été réalisées sur la base des prix indicatifs fixés avant la récolte et de l'estimation de récolte de swiss granum. Celles-ci contribuent à libérer des capacités de stockage dans les centres collecteurs durant la phase de récolte, à réduire

les frais de transport ainsi qu'à assurer l'approvisionnement continu des moulins, favorisant la collaboration entre les différents acteurs de la chaîne de création de valeur. En automne, la branche a fixé les prix indicatifs « après-récolte » lors d'une deuxième ronde de négociations. La hausse différenciée des trois classes principales a permis non seulement d'augmenter l'écart entre le prix indicatif des céréales panifiables et celui des céréales fourragères, mais aussi de mieux distinguer les classes de céréales panifiables selon leur qualité.

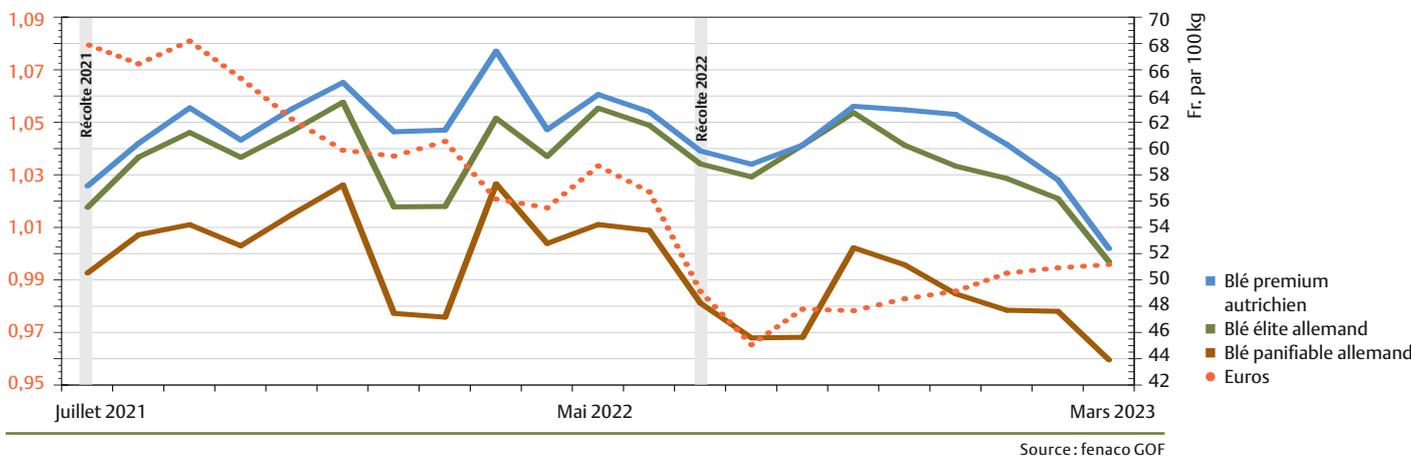
Les prix finaux moyens de fenaco aux centres collecteurs Maxi (après déduction des frais de commercialisation) sont

les suivants : 58 fr. 75 pour la classe Top ; 56 fr. 25 pour la classe I ; 52 fr. 25 pour la classe II ; 54 fr. 25 pour le blé biscuitier A (sous contrat), pour 100 kg, TVA exclue. En plus de ces prix, il y a eu des frais d'entreposage dont la plus grande partie a pu (ou pourra) être versée aux centres collecteurs par le biais des dédommagement de

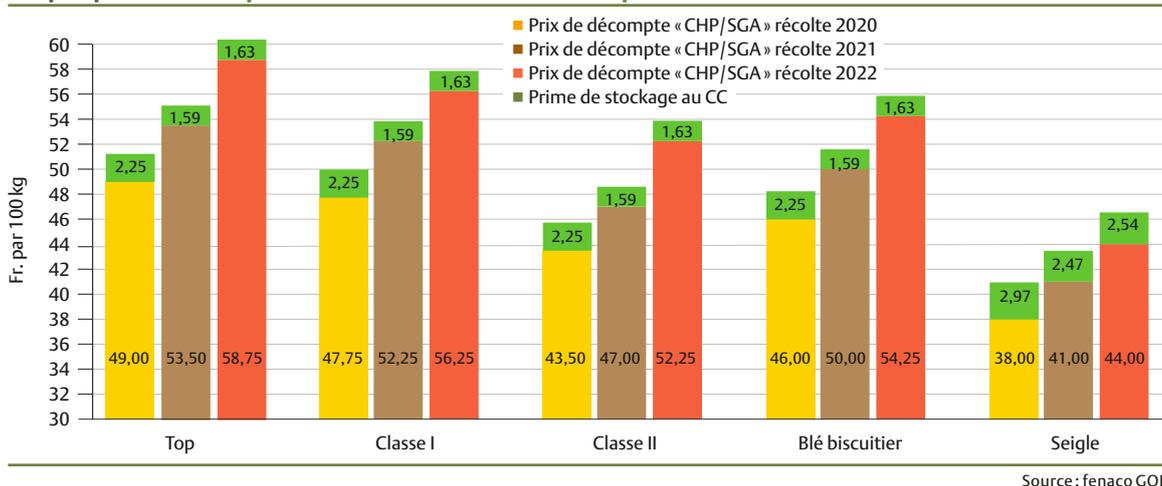
stockage, lesquelles s'élevaient en moyenne à 1 fr. 63 pour 100 kg (voir graphique 2). Les décomptes individuels à l'intention des centres collecteurs tiennent compte de la date de livraison, des liaisons logistiques et de la qualité livrée. Les centres collecteurs établissent quant à eux le décompte final à l'intention des producteurs-trices selon

**Les taxes douanières s'élèvent actuellement à 50% du montant maximal qui peut être prélevé à la douane.**

**Graphique 1 : Courbe des prix pour l'importation de blé panifiable 2020 jusqu'au mars 2023**



**Graphique 2 : Décompte final des récoltes de céréales panifiables 2020 à 2022**



## La commercialisation des céréales fourragères est une gageure

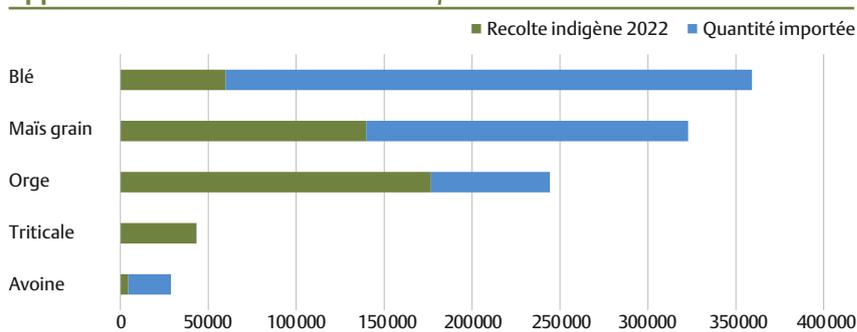
Selon swiss granum, 64 667 ha de céréales fourragères ont été cultivées en Suisse en 2022. La répartition des surfaces se répercute sur l'approvisionnement indigène : l'orge, par exemple, couvre 72% des besoins, ce qui correspond à neuf mois, alors que le blé fourrager couvre à peine deux mois (soit 17% des besoins). Au total, la récolte de céréales fourragères suisses 2022 couvre 40% des besoins indigènes (voir graphique sur l'approvisionnement national). Les coûts de production ayant augmenté dans les grandes cultures, la commission « Marché-qualité céréales » de swiss granum a décidé le 12 mai 2022 d'augmenter le prix indicatif pour les céréales fourragères et les protéagineux de 3 fr. pour 100 kg. La commission n'a toutefois pas réussi à se mettre d'accord sur une modification des prix-seuils ni sur la demande ad hoc auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Or, sur un marché stable, les prix indicatifs et les prix-seuils devraient évoluer en parallèle afin que la production indigène ait les mêmes chances de vente que les céréales fourragères importées.

### Le mécanisme de protection à la frontière est mis à l'épreuve

Le système des prix-seuils doit protéger la production suisse de céréales fourragères et garantir ainsi un certain degré d'auto-approvisionnement. Le prix-seuil, qui correspond au prix cible des céréales fourragères importées à la frontière suisse, est calculé en additionnant le prix d'acquisition sur le marché international et les prélèvements à la frontière. Ces prix sont fixés par le Conseil fédéral.

Les prélèvements à la frontière se composent quant à eux de la contribu-

Approvisionnement en céréales 2022/23 en tonnes



Source : fenaco GOF

tion au fonds de garantie et du taux des droits de douane. L'OFAG les examine tous les mois et les adapte si nécessaire. Les prélèvements à la frontière entrent en vigueur le premier jour du mois suivant. La collecte de données et l'entrée en vigueur des prélèvements étant décalées, il se peut que lorsque les prix fluctuent beaucoup sur les marchés internationaux, la protection douanière ne soit plus adaptée pendant plusieurs semaines. Inversement, on peut, avec un tel décalage temporel, se retrouver avec une protection douanière élevée alors que les céréales indigènes ont déjà été commercialisées.

Le fait est que le mécanisme de protection à la frontière en vigueur n'est pas adapté aux marchés volatils et entraîne des distorsions du marché. L'interprofession swiss granum a donc demandé au groupe de travail chargé de la protection des céréales à la frontière de proposer des mesures pour améliorer la méthode de fixation des prélèvements à la frontière sur les marchés volatils.

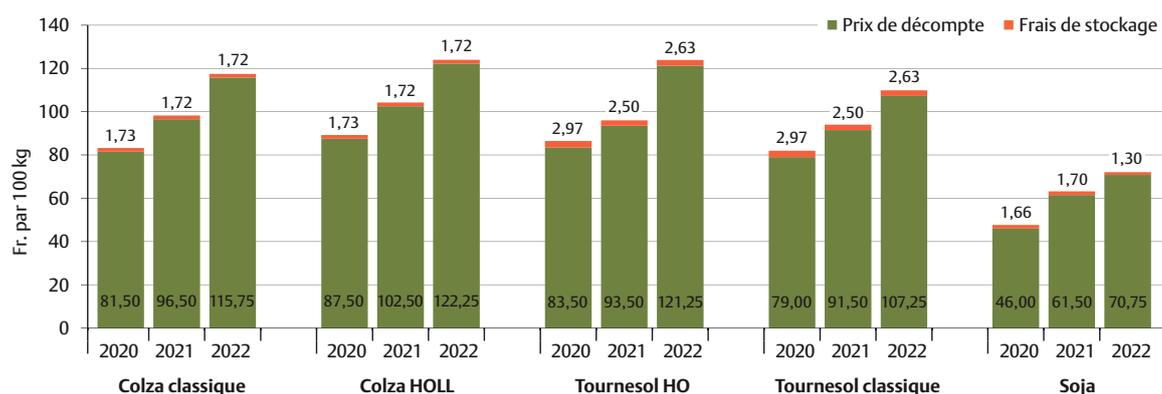
### Les prix finaux sont sous pression

Les céréales indigènes telles que le blé fourrager, dont la majorité a pu être

commercialisée en août, septembre et octobre, ont bénéficié des prix élevés des importations et des prélèvements à la frontière qui en découlent. Il en a été autrement pour l'orge et le triticale, dont la production indigène couvre les besoins pendant environ neuf mois. Pour le maïs grain, la commercialisation a démarré à la mi-novembre, à une période où les prélèvements à la frontière étaient trop faibles par rapport au prix indicatif. Pour cette raison, fenaco GOF a suspendu temporairement la commercialisation de la marchandise indigène dans l'intérêt des agriculteurs-trices suisses, et pour ultérieurement mettre à profit une meilleure phase de prix.

Dans le contexte actuel, il n'est guère possible d'obtenir pour les céréales fourragères suisses des prix supérieurs au prix-seuil, à moins que les prix internationaux ne surpassent la protection douanière suisse. La configuration actuelle de prix indicatifs, de prix-seuil et de protection à la frontière entraîne un désavantage en termes de coûts pour les fabricants d'aliments composés dont les formules contiennent une part importante de céréales fourragères suisses.

Graphique 3 : Décompte final des récoltes d'oléagineux



### Païement final bio (Bourgeon et Bourgeon Reconversion)

Source : fenaco GOF

Après déduction des coûts de commercialisation (TVA exclue), fenaco a versé les prix indiqués ci-dessous pour les produits de la récolte bio 2022 aux centres collecteurs Maxi (qualité de base sans suppléments ni déductions pour 100 kg ; B = Bourgeon, BR = Bourgeon Reconversion) :

- **Céréales panifiables bio** : blé panifiable B 108 fr. (prix indicatif : 107 fr. 50) ; seigle panifiable B 94 fr. (prix indicatif : 94 fr.) ; épeautre panifiable B 116 fr. (prix indicatif : 116 fr.) ; avoine à flocons B 87 fr. (prix indicatif : 87 fr.).
- **Céréales fourragères bio B/BR et légumineuses à grains bio B/BR** : Prix indicatifs Bio Suisse valables pour la récolte 2022.
- **Oléagineux bio** : colza B 216 fr.\* ; colza HOLL B 216 fr.\* ; tournesol LO B 154 fr.\* ; tournesol HO B 157 fr.\* ; soja « Tofu » B 215 fr.\*

\* Les prix pour les cultures obligatoirement sous contrat s'appliquent uniquement aux quantités contractuelles attribuées.

leurs spécificités. Le résultat peut différer des prix susmentionnés.

#### Une récolte de colza réjouissante

Les prix finaux de fenaco pour les oléagineux sont nettement supérieurs à ceux de l'année précédente (voir graphique 3). La récolte indigène de colza s'élève à 92 000 t, ce qui correspond à 15 000 t de plus que l'année précédente ; un résultat très réjouissant. La récolte s'étant déroulée sur une période courte et sèche, les centres collecteurs ont reçu du colza de bonne à très bonne qualité. Avec un volume sous contrat de 106 000 t, le potentiel de cet oléagineux n'est toutefois pas encore totalement exploité.

La récolte de tournesol 2022 s'élève à 13 000 t. Malgré la hausse de la quantité de tournesol sous contrat et de l'attribution réalisée par la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) pour la récolte 2022, le volume attribué de 19 000 t est loin d'être atteint. L'été chaud et sec est à l'origine de cette différence. La récolte de soja, quant à elle, s'élève à 3800 t, un niveau sem-

blable à celui de l'année précédente. Enfin, pour le soja comme pour le tournesol, le potentiel de production n'est pas entièrement exploité.

Durant la période de commercialisation de la récolte 2022, les prix pour l'importation d'huiles végétales étaient nettement supérieurs à l'année précédente. La commercialisation des oléagineux a été faite près du point de prix maximal. Durant cette campagne, les prix des tourteaux (de pression/d'extraction) de colza étaient très volatils. Au bout du compte, les ventes de ces derniers ont généré une nette augmentation des recettes par rapport à l'année précédente, ce qui a influencé positivement les prix finaux des oléagineux.

Les prix finaux moyens de fenaco aux centres collecteurs Maxi (après déduction des frais de commercialisation) sont les suivants : à 122 fr. 25 pour le colza HOLL ; 115 fr. 75 pour les variétés classiques de colza ; 121 fr. 25 pour le tournesol HO ; 107 fr. 25 pour les variétés classiques de tournesol ; 70 fr. 75 pour le soja, pour 100 kg, TVA exclue. En plus de ces prix,

des indemnités de stockage ont été versées, lesquelles s'élevaient en moyenne à 1 fr. 72 pour 100 kg de colza et à 2 fr. 63 pour 100 kg de tournesol. Grâce à des stocks externes très bas, les indemnités de stockage ont été principalement versées aux centres collecteurs.

#### A participé à la rédaction de l'article

Jasmin Meile, fenaco Céréales, oléagineux, matières premières (GOF), 8401 Winterthur

#### Informations

Lors de la séance d'information du 5 avril 2023 à Kirchberg (BE), fenaco GOF informera les centres collecteurs Maxi de la commercialisation de la campagne qui touche à sa fin ainsi que des futurs changements et défis à relever.

